

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/832 du 15/II/1983
MTPS/DGTFP/DFP/21024/18

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle MALONGA Adolphine dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 65/44 du 12-2-65 abrogeant et rem-
plaçant le décret n° 63/376 du 22-11-63 fixant le statut des ca-
dres de la catégorie AI des Services de Santé ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

D.C.F.

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/G16 du 26-1-81 au décret
n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomina-
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 3696/DGSP/DSAF du 9 Octobre 1983
du Directeur des Services Administratifs et Financiers transmet-
tant le dossier de l'intéressé ;

(/u le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

41)

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12-2-65 susvisé, Mademoiselle MALONGA Adolphine, née le 9 Octobre 1952 à Bacoongo (Brazzaville) titulaire du Doctorat d'Etat, en Médecine obtenu à l'Université de Dakar (Sénégal) est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE

15 Novembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.S.A.S. 3
- DOSSIER 3
- INTERESSEE 1
- SGCM/BC 2./-